

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 15 MAI 2018

Vœux des clubs pour l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale d'Eté du District aura lieu le vendredi 29 juin 2018.

Les clubs qui ont des vœux à formuler sont invités à nous les adresser avant le 22 mai dernier délai.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT JOURNEE

Du 5-6 Mai 2018

Amende 32 €

VINAY	U13
RO-CLAIX	U13
ECHIROLLES	U13
NIVOLAS	U17
REVENTIN	U17
MANIVAL	U15
PAYS ALLEVARD	U15
CROLLES	D4
RO-CLAIX	FEM A11
TULLINS	D5
TIGNIEU	D5
CVL	D4

FORFAIT GENERAL U19

De Mai 2018

Amende €

RUY MONTCEAU	U19
ARTAS CHARANTONNAY	U19

FORFAIT GENERAL U15 A8 –U13

FOOT A8

Du 3 Mai 2018

Amende 44 €

GRESIVAUDAN	U15A8
ASCOL	U13
CORBELIN	FEMA8

FM NON RETOURNEE

Du 30 avril-6 mai 2018

Amende 75 €

VAREZE	FEMA8
VALLEE DU GUIERS	FEM U18
BOURGOIN J.	FEM U15
ECHIROLLES SURIEUX	FEM U15
SUD ISERE	U13
QUATRE MONTAGNES	U13
BOURBRE ASF	U13
SASSENAGE	U13
BALMES NORD ISERE	U13
GONCELIN CA	U13
PONT CLAIX FUTSAL	FUT
R.C.A	FUT
PAYS VOIRONNAIS	FUT
J.O.G.A	FUT

FMI NON RETOURNEE

Du 1-5-6 Mai 2018

Amende 75 €

ARTAS	U19
VOREPPE	CHAD
ARTAS	U19
ECHIROLLES	U15
NOTRE DAME DE MESSAGE	D6
VALLEE BLEUE	D6

FM INCOMPLETE

Amende 25 €

VIE ET PARTAGE	FUT
PAYS VOIRONNAIS	FUT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 16 AVRIL 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 29/03/2018

Les clubs ci-dessous se voient retirer 4 (quatre) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 30/04/2018.

**536496 ECHIROLLES SURIEUX
590636 J. O. DE GRENOBLE A**

582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
614499 COMMUNAUX SMH
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE

**LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 16 AVRIL 2018
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)**

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-4 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

b) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 29/03/2018

Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points supplémentaires au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 18/05/2018.

536496 ECHIROLLES SURIEUX
590636 J. O. DE GRENOBLE A

582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
614499 COMMUNAUX SMH
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE: REMLI A. – CAPIZZI F. – SAINT FORT R. – BEN SALEM M. – ANAR AKDIM K. – GUEDOUAR R. – GIROUD M. – CICERON F. – MAREY A. – TOUR M. – REMLI A. – CHABANE A. – DARTOIS V. – PARVEDY T. – PARVEDY T. – COTTIER R. – PILLITTERI K. – DOUSSON T. – ASF BOURBRE – ABDELMOULA B. – ARSLANTAS D. – UO Portugal – LEVYN D. – LAURAFoot – BRIOUA M. – LEVYN D. – DJEGHDIR M. – HAGLI G. – VOREPPE – FERNANDES C. – DJEGHDIR M. – ISLE D'ABEAU – SCANNELLA P.

APPEL : FOUR – BRIOUA M.

REGLEMENTS : BASTIEN ROBERT – JARRIE CHAMP – GRESIVAUDAN – ECHIROLLES – ST ANDRE LE GAZ – NOTRE DAME DE MESSAGE – LAURAFoot – SEYSSINET – US PONTOISE – JARRIE CHAMP – FERKANE A. – CLAPERON – PAYS VOIRONNAIS FUTSAL – SEYSSINET – MOS 3 RIVIERES – 2 ROCHERS – FUTSALL DES GEANTS – ST ANDRE LE GAZ – SASSENAGE.